



Tenue vestimentaire des officiels



Pour assurer une bonne présentation de l'arbitrage, il est nécessaire que tous les arbitres soient reconnaissables et qu'il n'y est pas de disparités dans leurs tenues vestimentaires.

Un arbitre se trouve en activité dans la zone réglementaire entourant un terrain de badminton. Il est donc régi par les textes en vigueur concernant l'habillement et les publicités tels que définis par la FFBaD dans le guide du badminton et le Règlement Général des compétitions.

Néanmoins il convient de préciser les points suivants :

- Pour les arbitres, polo et sweat-shirt seront de couleur noire (*) ;
- Pour les juges-arbitres, la couleur sera le rouge.

Pour avoir une uniformité de tenue, l'achat se fait par l'intermédiaire de la Boutique Officielle sur le site de la FFBaD.

La tenue vestimentaire officielle des arbitres et des juges-arbitres doit être obligatoirement portée sur l'ensemble des compétitions autorisées par la fédération, ligues et Codeps.

Le pantalon ou la jupe, les chaussettes et les chaussures seront noires ; ces dernières de type autorisé dans la salle où se déroule la compétition (toujours prévoir une paire de chaussures de salle).

(*) La tenue verte pour les arbitres est acceptée jusqu'au 31 août 2017.